

BUDGET 2017

# Entretien avec Gilbert MINOUX, adjoint aux Finances et au Contrôle de gestion



Gilbert MINOUX

## Ce budget 2017 est marqué par un emprunt d'1,7 million d'euros... À quoi cet argent est-il destiné ?

**GM :** cet argent servira à financer les travaux du restaurant et de l'école de La Rivière (voir magazine n°210 d'octobre 2016). C'est un très bon moment pour emprunter car les taux d'intérêt sont très-très bas ! Cela n'aura pas un impact considérable sur la dette par habitant dans la mesure où d'anciens emprunts arrivent à la fin de leur remboursement.

Par ailleurs, même avec ce nouvel emprunt on peut constater que la dette par habitant reste très basse par rapport à la moyenne nationale (voir tableau sur page ci-contre). La ville continue d'investir pour répondre aux besoins et attentes des Sautronnais, mais pas au-delà de ses moyens et sans hypothéquer son avenir.

## Le désengagement de l'État se poursuit encore ?

**GM :** malheureusement oui ! Comme nous l'avions prévu, la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) a été divisée par deux depuis 2014 et s'élève cette année à 430 000 €.

Dans le même temps on en demande toujours plus aux communes.

Heureusement, nous avons mené un travail considérable pour optimiser au maximum les charges de fonctionnement. Je remercie d'ailleurs les agents des services municipaux qui ont parfaitement joué le jeu afin de diminuer les dépenses de fonctionnement tout en maintenant la qualité de services à hauteur de ce qu'attendent les Sautronnais.

À l'instar de l'année passée, et au regard du contexte difficile, la proposition qui a été faite aux élus du Conseil Municipal a été d'augmenter légèrement (+2,5%) les taux communaux concernant la Taxe d'Habitation et les Taxes Foncières sur les propriétés bâties et non bâties. Les Sautronnais pourront constater sur le tableau en page ci-contre que nos taux sont très en dessous de la moyenne des

taux communaux pratiqués dans les autres villes de la métropole nantaise.

## Quels seront les grands investissements en 2017 ?

**GM :** Le Plan Pluriannuel d'Investissements nous permet d'avoir une feuille de route concrète et raisonnable depuis le début de ce mandat.

Comme évoqué plus haut le « gros » de l'investissement ira dans les travaux d'agrandissement du restaurant scolaire et de l'école de la Rivière ainsi que dans l'aménagement de la future aire de sport/fitness/loisir du complexe sportif, qui sera présentée dans un futur magazine.



Visuel d'illustration du futur restaurant scolaire et l'école de la Rivière

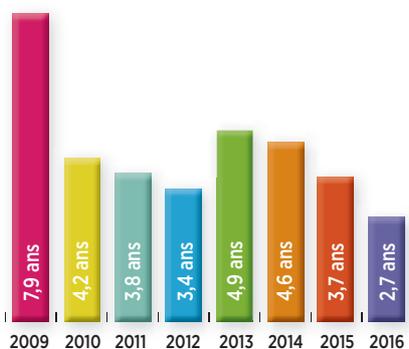
Taux (part communale)	En 2016 Ville de Sautron	En 2016 Moyenne des 24 communes de Nantes Métropole	En 2017 Ville de Sautron	Augmentation 2017 Ville de Sautron
Taxe d'habitation	16,00 %	19,88 %	16,40 %	+0,40 point
Taxe foncière (bâti)	16,53 %	21,89 %	16,94 %	+0,41 point
Taxe foncière (non bâti)	41,68 %	65,22 %	42,72 %	+1,04 point

Charge de personnel par habitant	
Ville de Sautron 2015	Moyenne nationale pour des communes de même strate - 2015
509 €/habitant	532 €/habitant

Endettement par habitant	
Ville de Sautron 2016	Moyenne nationale pour des communes de même strate - 2015
630 €/habitant	870 €/habitant

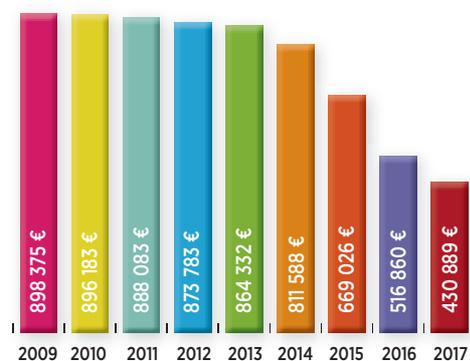
## Evolution de la capacité de désendettement\*

\*Durée nécessaire à la ville pour rembourser sa dette



## Evolution du montant de la Dotation Globale de Fonctionnement\*

\*Versée par l'État



## Coup de projecteur sur la fiscalité

Afin de vous exposer les conséquences de l'évolution de la **fiscalité communale** sur le budget des ménages sautronnais, vous trouverez ci-dessous quelques simulations de l'impact de l'augmentation des taux d'imposition  **votés par le Conseil Municipal** sur vos impôts à payer en 2017 par rapport à 2016\*.



**Appartement**  
Valeur locative 3 000 €



**Habitation moyenne**  
Valeur locative 6 500 €



**Habitation plus importante**  
Valeur locative 8 000 €

	Part communale	Part communale	Part communale
<b>Couple avec 2 enfants</b>			
Taxe habitation	+ 12 € / an	+ 28 € / an	+ 35 € / an
Taxe foncier bâti	+ 9 € / an	+ 19 € / an	+ 23 € / an
<b>Couple sans enfant</b>			
Taxe habitation	+ 14 € / an	+ 30 € / an	+ 37 € / an
Taxe foncier bâti	+ 9 € / an	+ 19 € / an	+ 23 € / an

\*part communale et métropolitaine uniquement, hors taxe sur le foncier bâti votée par le Conseil Départemental de Loire-Atlantique, hors frais de gestion de l'Etat et hors exonérations éventuelles et hors taxe d'enlèvement des ordures ménagères, et après revalorisation annuelle de 0,4 % des bases fiscales par le Parlement.

# Tout savoir sur le budget 2017 investissement et fonctionnement Les recettes et les dépenses



## Ce que fait la ville, en 2017 avec 100€

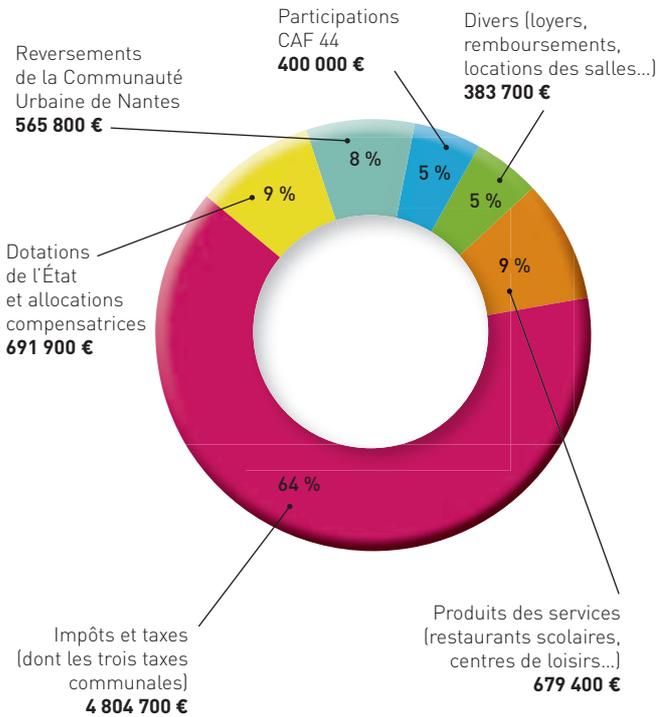
Programme d'investissements 2017	26 €
Autofinancement	6 €
Annuité de la dette	6 €
Subventions et participations versées	5 €
Dépenses courantes de fonctionnement	19 €
Frais de personnel	38 €

## 100€ au budget 2017 : d'où proviennent-ils ?

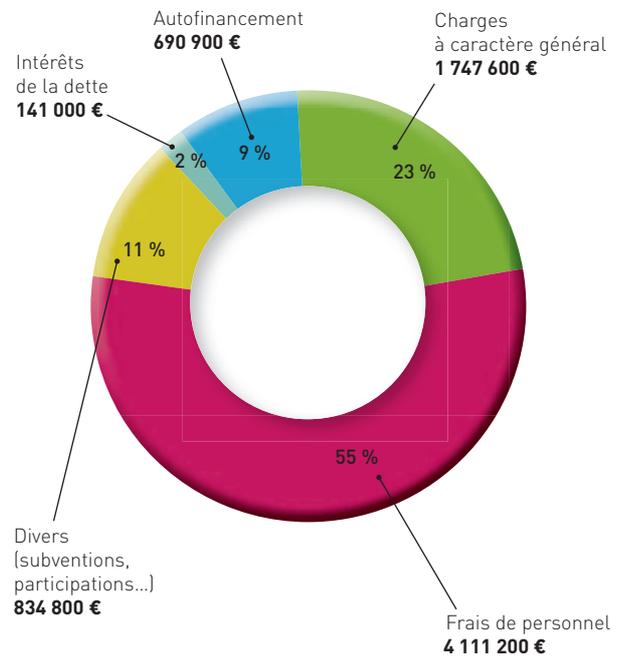
Autofinancement	14 €
Emprunt	16 €
Produits divers	14 €
Reversements de la Communauté Urbaine de Nantes	5 €
Dotations de l'État et allocations compensatrices	6 €
Produit des impôts votés par la Commune	39 €
Produits des services (restaurants scolaires, centres de loisirs...)	6 €



## Recettes de fonctionnement

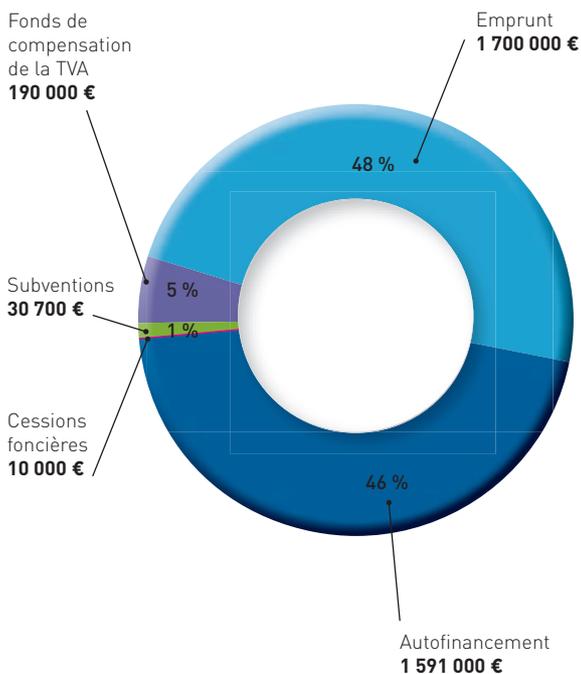


## Dépenses de fonctionnement



## Recettes d'investissement

(compris restes à réaliser de 2016)



## Dépenses d'investissement

(compris restes à réaliser de 2016)

